

RETIERS - 35240

Lotissement Communal " Rue Auguste Pavie "

19 lots

Permis d'Aménager PA 035 239 21 S0003 du 07/12/2021

PLAN DE BORNAGE au 1/ 250e

Implantation réalisée le : 26/09/2022
Edition du :26/10/2022

NIVELLEMENT rattaché au NGF nouveau système

La Présence de réseaux divers enterrés et leur définition n'ont pas fait l'objet d'une recherche exhaustive. Toute opération topographique qui s'appuiera sur ce plan devra être rattachée :
- en PLANIMETRIE : sur 3 points minimum
- en ALTIMETRIE : sur 2 points minimum

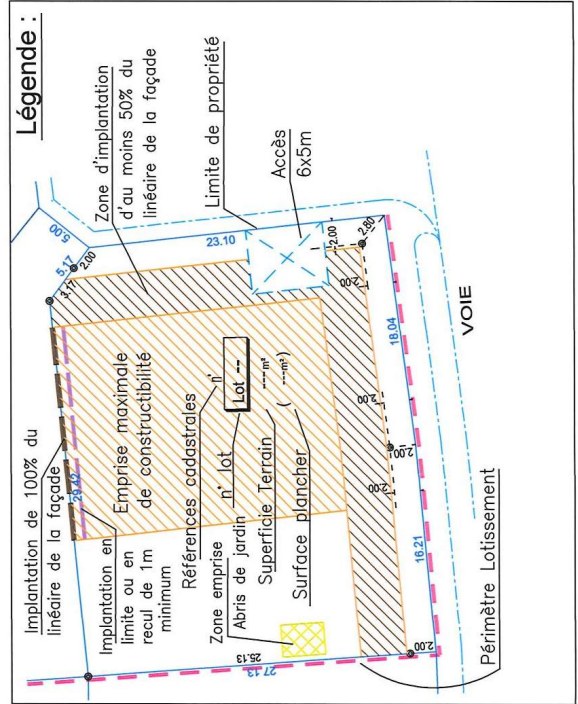
Dressé et certifié par le Géomètre Expert soussigné à la Guernche le 26/10/2022
Signature



Observations : Les bornes portées au plan ci contre ont été implantées sur le terrain et garantissent la configuration donc la superficie des parcelles ; ce bornage est à protéger ; toute nouvelle implantation sera facturée.

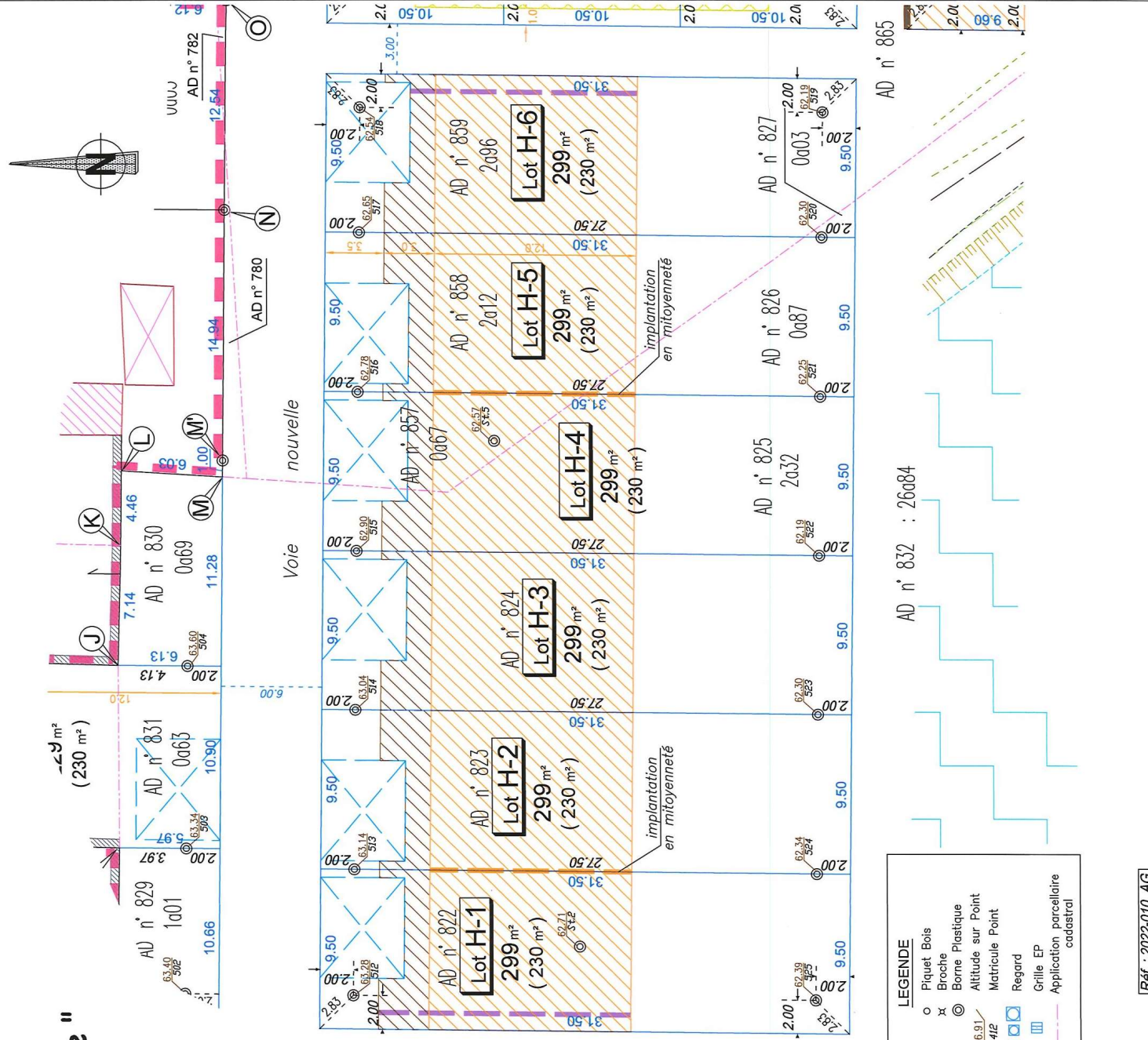
Pour des raisons techniques, les retrails des bornes sur les alignements ne sont pas uniformes.
Consulter Attentionnement ce Plan.

Emprise Constructible : voir règlement & plan de composition
Orientations de façade : voir règlement & plan de composition



LEGENDE

- Piquet Bois
- × Broche
- ⊙ Borne Plastique
- 46.91 Altitude sur Point
- 412 Matricule Point
- Regard
- ▨ Grille EP
- Application parcellaire cadastrale



RETIERS - 35240

Lotissement Communal " Rue Auguste Pavie "

19 lots

Permis d'Aménager PA 035 239 21 S0003 du 07/12/2021

PLAN DE BORNAGE au 1/ 250e

Implantation réalisée le : 26/09/2022
Edition du :26/10/2022

NIVELLEMENT rattaché au NGF nouveau système

La Présence de réseaux divers enterrés et leur définition n'ont pas fait l'objet d'une recherche exhaustive. Toute opération topographique qui s'appuiera sur ce plan devra être rattachée :

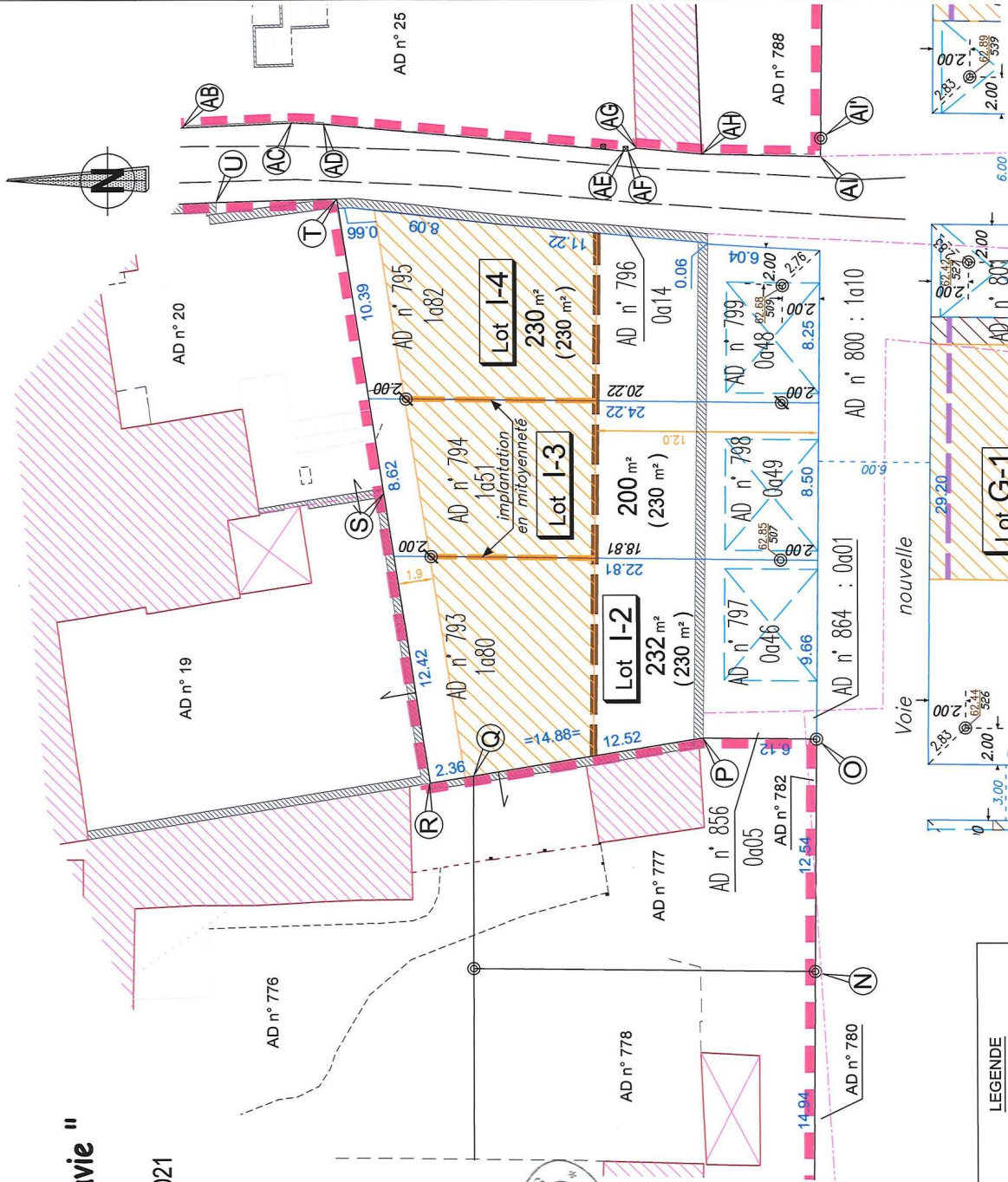
- en PLANIMETRIE : sur 3 points minimum
- en ALTIMETRIE : sur 2 points minimum

Observations : Les bornes portées au plan ci contre ont été implantées sur le terrain et garantissent la configuration donc la superficie des parcelles ; ce bornage est à protéger ; toute nouvelle implantation sera facturée.

Pour des raisons techniques, les retrais des bornes sur les alignements ne sont pas uniformes.
Consulter Attentivement ce Plan.

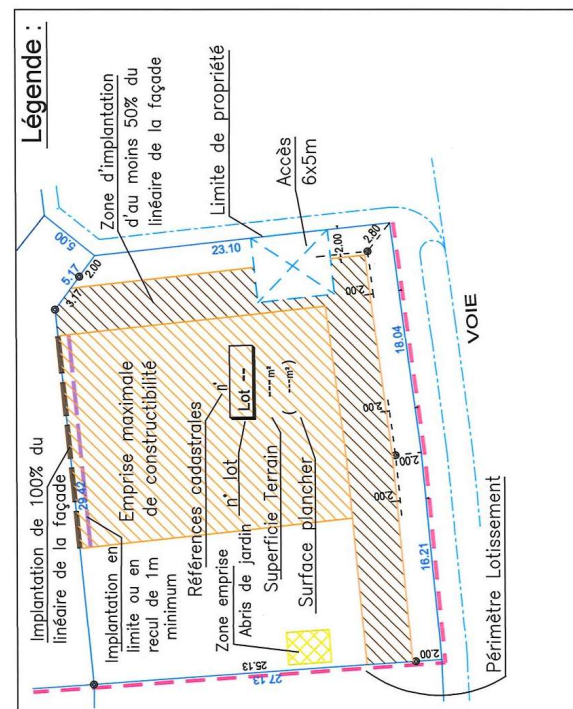
Emprise Constructible : voir règlement & plan de composition
Orientations de l'édifice : voir règlement & plan de composition

Dressé et certifié par
le Géomètre Expert soussigné
à la Guierche, le 26.11.2022
Signature



LEGENDE

○	Piquet Bois
×	Broche
⊙	Borne Plastique
46.91/412	Altitude sur Point Matricule Point
□	Regard
▣	Grille EP
---	Application parcelaire cadastrale



NOTA :

- Limite QRS ayant fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en cours de validation,
- Limite MNOP conforme à la division d'origine (DMPC n° 1855 W du 15/02/2022) dressé par M. Yoann DEBRAY, Géomètre-Expert à BAIN de Bretagne,
- Limite PQ ayant fait l'objet d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites le 24/09/2021 et complété le 14/01/2022, dressé par M. Yoann DEBRAY, Géomètre-Expert à BAIN de Bretagne,
- Points R, S et T alignés.